



Payerne, le 17 mars 2020

**A qui de droit**

N/Réf : JM/pal

**Pandémie Covid-19 : organisation dès le 18 mars 2020**

Mesdames et Messieurs,

Cette circulaire fait suite à celle du vendredi 13 mars dernier, dans le dessein de vous communiquer les décisions prises par le Comité de direction de l'ASIPE avec la participation des deux directeurs des établissements scolaires.

Lors d'une séance ayant eu lieu ce matin même, l'ARAJ et les représentants des différentes associations intercommunales ont décidé de suspendre l'accueil parascolaire (UAPE).

En effet, en cas de besoin, l'école accueille les enfants respectant les conditions strictes édictées par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Le lien ci-dessous permet d'obtenir des informations pour les enfants de l'établissement primaire : <https://www.ep-payerne.ch/service-daccueil-scolaire-sous-conditions/>

Les parents qui bénéficient d'un contrat d'accueil parascolaire, vont recevoir ces prochains jours un courrier les renseignant sur les modalités.

Pour les élèves du secondaire, aucun accueil n'est prévu. Toutes les informations utiles concernant l'enseignement à distance de trouvent sur ce lien: <https://www.es-payerne.ch/>

**Les autorités politiques vous demandent de respecter les consignes pour le bien de la population et des personnes à risque et de ne pas sortir à l'extérieur inutilement.**

Pour toutes questions vous pouvez joindre l'ASIPE par téléphone au 026 662 68 00 ou par courriel à [info@asipe-broye.ch](mailto:info@asipe-broye.ch). Des informations seront publiées sur le site Internet de l'ASIPE à [www.asipe-broye.ch](http://www.asipe-broye.ch)

En vous remerciant de prendre bonne note de la présente et en vous priant de respecter scrupuleusement les décisions, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**Au nom du Comité de direction :**

Le Président :

Julien Mora



Le Directeur :

Pierre-Alain Lunardi

Copie va à : CoDir – écoles – communes – partenaires